



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66120

Texte de la question

M Jean de Gaulle appelle l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur le retard pris dans la nomination des 6 280 personnes laureates des concours 1990 et 1991 aux grades de preposes, agent d'exploitation et de controleur du service general de La Poste et de France Telecom. A ce jour, dans le seul departement des Deux-Sevres, trente-six personnes attendent, en vain, d'etre nommees depuis plus de deux ans. Une telle attente, qui ne manque pas d'inquieter a juste titre ces personnes, semble d'autre part prejudiciable au bon fonctionnement de ces deux exploitations autonomes de droit public. Il lui demande en consequence quelles mesures il entend prendre pour affecter dans les plus brefs delais ces laureats.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour assurer la continuite du service public et permettre un comblement des vacances d'emploi au fur et a mesure qu'elles se produisent, La Poste et France Telecom doivent avoir en permanence des laureats en instance d'appel a l'activite. A cet effet, les concours de recrutement sont organises par anticipation, en tenant compte des mouvements de personnel previsibles, des sorties definitives de fonctions envisagees et des defections susceptibles d'intervenir parmi les laureats au moment de l'appel a l'activite. De telles previsions sont par nature difficiles a etabli. Au 31 decembre 1992, 4 500 personnes recues a differents concours externes ouverts en 1990 et 1991 pour le recrutement de fonctionnaires de La Poste et de France-Telecom attendaient d'etre appelees a l'activite. Les laureats du concours de prepose de juin 1991 seront tous appeles a l'activite au cours de l'annee 1993 et les laureats des concours d'agent d'exploitation du service general de fevrier 1990 et de controleur de mai 1991 seront appeles a l'activite suivant un echeancier qui est en cours d'elaboration a La Poste et qui s'echelonnera sur l'annee 1993 et le debut 1994. A l'avenir, de tels delais d'attente devraient etre sensiblement reduits car, dans le cadre du nouveau dispositif de comblement des emplois qui est en preparation, les exploitants publics envisagent de confier le recrutement aux echelons locaux, ce qui devrait permettre de determiner les besoins avec une plus grande precision.

Données clés

Auteur : [M. de Gaulle Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66120

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 1993, page 19